

Décembre 2019

Guide technique

Conduite du vignoble en agriculture biologique

en région Nouvelle-Aquitaine



Document réalisé par les **Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine**
avec la participation du **Syndicat des vignerons Bio de Nouvelle-Aquitaine**





édito

Les Chambres d'agriculture de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ont bien pris la mesure de ce vaste territoire regroupant 12 départements, une diversité de cultures inégalée et dans laquelle la viticulture s'épanouit des coteaux de Jurançon jusque dans les distilleries du Cognacais, voire au-delà !

Dans cette région forte de plus de 275 953 hectares conduits en bio, 16 188 ha sont des vignes (Agence Bio, chiffres 2018).

Dans ce contexte, les Chambres d'agriculture se donnent les moyens d'accompagner cette diversité à travers des documents techniques comme celui-ci.

En cela, l'itinéraire de la viticulture biologique, présenté succinctement dans ce guide technique, sans être paré de toutes les vertus, réduit sensiblement les impacts négatifs de l'activité viticole sur les sols, l'eau et l'atmosphère, tout en limitant considérablement les éventuelles traces de résidus dans le vin.

Mais en vérité, bio ou conventionnel, tous les viticulteurs sont concernés par l'amélioration des techniques de pulvérisation, l'entretien des sols ou le traitement des effluents.

Sans diaboliser les pratiques actuelles, admettons que des progrès sont encore possibles, tant ils sont nécessaires.

Certes, nous n'écrivons pas sur une page blanche, et reconnaissons les efforts déjà accomplis : notre vignoble régional n'est-il pas enherbé comme jamais ? Des CUMA se sont créées pour traiter collectivement les effluents ; et d'autres exemples pourraient être cités pour dire qu'il serait malhonnête d'accuser notre filière d'immobilisme.

Mais disons-le aussi sans détour, la rentabilité de nos activités doit être préservée ; c'est la garantie de leur pérennité. Payer à son juste prix le fruit d'une viticulture plus vertueuse témoignera du respect mutuel trop souvent attendu entre producteurs et consommateurs.

L'ambition essentielle de l'édition 2019 de ce guide est de donner un outil d'accompagnement aux viticulteurs pour aborder les changements à venir. Les Chambres d'agriculture sont légitimement fondées à assumer cette mission, en partenariat ici avec les vigneron Bio de Nouvelle-Aquitaine pour la partie oenologie.

Les défis de ces changements au niveau des exploitations sont complexes et les solutions pour les relever sont rarement simples.

Thomas SOLANS,
référént du groupe technique régional viticulture Bio,
Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

sommaire

- p.4 La viticulture en agriculture biologique
- p.8 Sol et maintien de la fertilité
- p.19 Préserver la santé du vignoble
- p.23 La protection phytosanitaire
- p.29 Des plantes pour soigner des plantes
- p.34 Biodynamie : utilisation en viticulture
- p.36 La vinification AB : réglementation
- p.42 Les points de vigilance lors d'une conversion



Rédaction technique : François Ballouhey, Stéphane Becquet (SVBA), Manon Catania, Séverine Chastaing, Laurent Colombier, Etienne Laveau, Jacques Tournade.
Responsable de la publication : Michel Campagnaud
Coordination technique et rédactionnelle : Séverine Chastaing (CA47), Karine Barrière (CA19).
Mise en page et graphisme : Maryse Gounaud (CA24)
Photos : Chambre d'agriculture Dordogne (sauf mention spéciale).
Reproduction interdite sans l'accord préalable des chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Ce guide est une mise à jour de l'édition 2016, réalisé à l'initiative de la Chambre d'agriculture de Dordogne.

La viticulture en agriculture biologique

Ce guide, à l'initiative des Chambres d'agriculture, répond aux besoins des viticulteurs de notre région Nouvelle-Aquitaine. Il aborde les points clés de la conduite du vignoble en bio (gestion des sols, de l'enherbement, de la biodiversité, de la protection du vignoble...) mais aussi les conséquences que peut avoir la conversion sur l'exploitation (en terme d'organisation, de temps de travail...). Les aspects liés à la vinification seront abordés succinctement.

Ce guide, technique, intervient en complément du « Guide conversion AB » déjà réalisé par les chambres d'agriculture et le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine (ex FRAB)/CIVAM. Le guide conversion généraliste, traitant des démarches à entreprendre dans le cadre d'une conversion, des étapes administratives, des aides ainsi que des différents acteurs et interlocuteurs, est disponible auprès des conseillers en agriculture biologique des Chambres d'agriculture et du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine/CIVAM.

L'histoire de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production spécifique, qui met en œuvre des pratiques élaborées et réfléchies afin de préserver les équilibres naturels, la complémentarité sol-culture-animal, et qui s'appuie sur une approche globale de l'exploitation et de son environnement. Elle vise à une production de qualité, équilibrée, plus autonome et moins polluante. L'agriculture biologique est née en Europe au début du siècle dernier et a pris son essor en France dès les années 60. Elle est officiellement reconnue, en France, dans la loi d'orientation agricole de 1980. Elle fait partie des signes d'identification de l'origine et de la qualité au même titre que l'AOC, l'IGP, le Label Rouge...

Depuis 1991, l'agriculture biologique dispose d'une réglementation européenne qui a évolué en 2009. Elle est complétée, depuis 2012, par une réglementation sur la vinification permettant de parler de vins biologiques. Parallèlement, plusieurs cahiers des

charges privés existent en certification supplémentaire au règlement de base. Ils abordent des spécificités telles la biodynamie (Demeter, Biodyvin...) ou des règles de production et de commercialisation spécifiques (Nature et Progrès, Bio-Cohérence...).

La viticulture biologique de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Notre nouvelle région recouvre un territoire aussi vaste que l'Autriche ou le Portugal et devient la 1^{ère} région agricole européenne.

Ces productions entre océan et montagne sont extrêmement diversifiées et la viticulture y est fortement représentée. Ainsi, les vignobles d'Armagnac, de Bordelais, de Cognac et Pineau de Charentes, les vignobles du Sud-Ouest et du Val de Loire y sont présents.

L'agriculture biologique en général y est fortement présente. Ainsi, plus de 275 953 ha étaient engagés en agriculture biologique fin 2018 sur la région, dont 16 188 ha de vignes, soit près de 7,1 % de la surface viticole de la région.

Comme le montre le graphique suivant, c'est en Gironde que la viticulture en AB est la plus représentée dans la région en surface et en nombre de producteurs, ce qui est le reflet de l'importance de la vigne dans ce département. Ainsi, à lui seul, le département de la Gironde compte plus de 600 producteurs, et plus de 10 800 ha de vignes engagées en AB, soit 9 % du vignoble girondin. La part du vignoble engagé en agriculture biologique est très diverse selon les départements : de 1 à 2 % pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres, elle passe à 6 % dans les Landes, puis de 14 % à 16 % pour la Corrèze, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Elle atteint plus de 20 % en Dordogne (vignoble de 12 100 ha) et en Vienne (vignoble de 1 300 ha).

Superficie vignes en AB et part du vignoble en AB

